

Lancement de la Fondation

Université de La Rochelle

1er juillet 2009 - 11h30



Fondation Université de La Rochelle

Université de La Rochelle



Membres fondateurs



Avec le soutien des collectivités territoriales



Sommaire

| | |
|--|-------|
| <i>Qu'est ce qu'une fondation universitaire ?</i> | p. 1 |
| Une organisation du recours au mécénat autorisée par la loi LRU | p. 1 |
| Les règles générales de fonctionnement | p. 2 |
| | |
| <i>La Fondation Université de La Rochelle</i> | p. 3 |
| Philosophie : “notre projet est aussi le votre” | p. 3 |
| Missions et objectifs | p. 4 |
| Statuts | p. 5 |
| Composition du Conseil de Gestion | p. 6 |
| Membres fondateurs | p. 7 |
| | |
| <i>Lancement de la Fondation Université de La Rochelle le 1er juillet 2009 : programme</i> | p. 12 |

Qu'est ce qu'une fondation universitaire ?

Une organisation du recours au mécénat autorisée par la loi LRU

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) autorise les universités à créer des fondations universitaires, par simple délibération de leurs Conseils d'Administration.

Elle stipule ainsi, en son article 28, que « *les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent créer en leur sein une ou plusieurs fondations universitaires, non dotées de la personnalité morale, résultant de l'affectation irrévocable à l'établissement intéressé de biens, droits ou ressources apportés par un ou plusieurs fondateurs* ».

La loi LRU précise que **les fondations universitaires ont pour objet « la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ou activités d'intérêt général et à but non lucratif conformes aux missions du service public de l'enseignement supérieur »** : formation initiale et continue ; recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation de ses résultats ; orientation et insertion professionnelle ; diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique ; participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur ; coopération internationale. Elle prévoit que « *ces fondations disposent de l'autonomie financière* » et qu'elles sont soumises aux règles s'appliquant aux fondations reconnues d'utilité publique.

Dans l'esprit de la loi, **les fondations universitaires doivent permettre de favoriser les échanges entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise.**

Elles représentent aussi pour les universités un moyen de diversifier leurs ressources en faisant notamment appel au mécénat des entreprises et des particuliers.

En tant que fondations reconnues d'utilité publique, elles ouvrent alors droit à **des avantages fiscaux pour les entreprises et particuliers donateurs.**

Pour les entreprises, il s'agit d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaires pour les sociétés assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.

Pour les particuliers, il s'agit d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant versé dans la limite de 20% du revenu imposable. Les personnes publiques peuvent également apporter leur contribution aux fondations universitaires, dans la limite de 50% du montant de la dotation initiale.

Les règles générales de fonctionnement

Le décret n°2008-326 du 7 avril 2008 complète les dispositions de la loi LRU et détermine les règles générales de fonctionnement des fondations universitaires « *et, notamment la composition de leur conseil de gestion, la place au sein de celui-ci du collège des fondateurs, les modalités d'exercice d'un contrôle de l'État et les conditions dans lesquelles la dotation peut être affectée à l'activité de la fondation.* »

Ainsi, **l'administration d'une fondation universitaire est confiée à un Conseil de gestion** constitué de douze à dix-huit membres répartis entre trois collèges : celui des fondateurs, celui des personnalités qualifiées et celui des représentants de l'établissement, avec possibilité de créer un quatrième collège représentant les donateurs.

Ce Conseil de gestion règle par ses délibérations les affaires de la fondation. Il délibère notamment sur le programme d'activité de la fondation, sur le rapport d'activité annuel, sur le bilan financier de l'exercice clos et sur le budget prévisionnel de l'exercice à venir, sur l'acceptation des dons, legs et charges afférentes ainsi que sur les décisions de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés pour les activités de la fondation.

Les recettes et les dépenses sont retracées dans un état prévisionnel annexé au budget de l'établissement abritant la fondation, et donc soumis à approbation de son Conseil d'Administration, tout comme le bilan de l'exercice clos, établi par l'Agent Comptable, et annexé au compte financier de l'établissement.

Le montant alloué chaque année au financement des activités d'une fondation universitaire ne peut excéder 20% de sa dotation.

Conformément au décret n°2008-326 du 7 avril 2008, le Recteur de l'académie, Chancelier des universités, assure les fonctions de Commissaire du Gouvernement et participe avec voix consultative aux réunions du Conseil de gestion.

Le Président de la fondation, désigné par le Conseil de gestion en son sein, assure la représentation de la fondation et exerce les compétences qui lui sont déléguées par ce Conseil. Il est **assisté d'un Bureau** comprenant au moins un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire, également désignés par le Conseil de gestion en son sein.

Philosophie du projet

Dès l'origine, le projet de création d'une fondation universitaire n'a pas été conduit par l'Université de La Rochelle dans l'unique perspective de collecter des fonds. L'ambition affichée a toujours été de rapprocher universitaires et entrepreneurs afin d'élaborer conjointement des projets apportant à tous une réelle valeur ajoutée, « *pour que notre projet soit aussi le vôtre* ».

C'est sur la base de valeurs partagées et d'une volonté commune d'œuvrer ensemble, qu'Université et entreprises se retrouvent naturellement au sein de la Fondation Université de La Rochelle.

La Fondation Université de La Rochelle a la volonté de **dynamiser les liens entre la communauté universitaire et le monde socio-économique**, en associant plus étroitement l'Entreprise au devenir de l'Université rochelaise.

Les différents partenaires, sur la base de valeurs partagées, s'engagent ainsi à participer à **l'essor de l'économie de la connaissance**, à concourir au **développement du territoire** et à concrétiser un **engagement citoyen**.

Mission et objectifs

La Fondation a vocation à soutenir des projets qui participeront au développement des talents des étudiants, des universitaires et des partenaires de l'Université.

Ainsi, les actions menées devraient permettre de **renforcer le positionnement de l'Université de La Rochelle en tant qu'université performante, innovante et citoyenne.**

La performance, pour :

- ✓ **assurer une orientation et une insertion professionnelle réussies des étudiants**
- ✓ **oser l'innovation pédagogique grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE)**
- ✓ **proposer une offre de formations tout au long de la vie adaptée aux besoins et aux exigences des entreprises et des salariés**

L'innovation, pour :

- ✓ **soutenir les jeunes chercheurs les plus prometteurs**
- ✓ **accueillir des chercheurs étrangers renommés**
- ✓ **organiser des manifestations scientifiques d'envergure**
- ✓ **accompagner les jeunes créateurs d'entreprises innovantes**

L'engagement citoyen, pour :

- ✓ **la politique sociale menée en faveur des étudiants en difficulté**
- ✓ **développer un « campus vert » respectueux de l'environnement**
- ✓ **favoriser l'implantation sur le territoire de nouvelles populations (étudiants, enseignants, etc.)**

Les premiers projets les plus avancés se rapportent au domaine de la formation. Ils visent à apporter une plus-value aux formations déjà proposées par l'Université, en affinant notamment l'adéquation entre compétences acquises et besoins précis de l'entreprise en fonction du secteur d'activités. Ces projets favoriseront ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

Statuts

Conformément aux dispositions de la loi LRU, « *les règles particulières de fonctionnement de chaque fondation sont fixées dans ses statuts qui sont approuvés par le conseil d'administration de l'établissement* ».

Les statuts de la Fondation Université de La Rochelle ont été adoptés par délibération du Conseil d'Administration de l'Université le 15 décembre 2008.

Ces statuts prévoient de confier l'administration de la Fondation à un Conseil de gestion constitué de 18 membres répartis en quatre collèges :

- ✓ **le collège des membres fondateurs**, composé de six membres désignés par le Président de l'Université
- ✓ **le collège des personnalités qualifiées**, composé de quatre membres désignés par le Président de l'Université
- ✓ **le collège des donateurs**, composé de deux membres désignés par le Président de l'Université et ayant contribué au moins deux années consécutives à la Fondation
- ✓ **le collège des représentants de l'Université**, composé de six membres élus par le Conseil d'Administration de l'Université, comprenant au moins un représentant des étudiants, un représentant des personnels BIATOSS et un représentant des enseignants ; le Président de l'Université étant membre de droit du Conseil de gestion.

Dès l'origine du projet, l'Université de La Rochelle a souhaité que la présidence de la fondation soit confiée à un chef d'entreprise. **C'est à l'occasion de la 1ère réunion du Conseil de gestion de la Fondation Université de La Rochelle prévue le mercredi 1er juillet 2009, que seront désignés le Président et les autres membres du Bureau.**

Composition du Conseil de gestion

Collège des membres fondateurs

Aquarium La Rochelle
Alstom
Aproged
Fédération Française du Bâtiment
Fontaine-Pajot
Léa Nature

Collège des personnalités qualifiées

Représentant de la Région Poitou-Charentes
Représentant du Conseil Général de la Charente-Maritime
Représentant de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Bernard Delay, Président de la Fondation de recherche sur la biodiversité

Collège des représentants de l'Université

Président de l'Université (membre de droit)
Benoît Charruyer (étudiant)
Isabelle Pairé (Biatoss)
Christian Eskenazi (enseignant-chercheur)
Jean Desmazes (enseignant-chercheur)
Philippe Grangé (enseignant-chercheur)

Collège des donateurs

Les membres de ce collège seront désignés ultérieurement.

Membres fondateurs

ALSTOM

Alstom est un des leaders mondiaux dans les infrastructures de production d'énergie et de transport ferroviaire, référence avec ses technologies innovantes et respectueuses de l'environnement. Alstom est le seul constructeur multi-spécialiste du secteur ferroviaire dont la gamme de produits et services s'étend du matériel roulant à la maintenance en passant par la signalisation et les infrastructures. Le groupe fournit également des solutions intégrées de centrales clés en main (et les services associés), qui sont adaptées à tous les types d'énergie (gaz, charbon, hydroélectricité, nucléaire et éolien).



APROGED

(Association des Professionnels de la Gestion Electronique de Documents)

Créée en 1993, l'APROGED est l'association professionnelle du numérique en France (dématérialisation, capture, gestion de contenu, éditique, archivage, etc.). Elle regroupe une centaine d'adhérents représentant l'ensemble des acteurs professionnels (éditeurs, constructeurs, distributeurs, intégrateurs, sociétés de conseil, prestataires de services, tiers de confiance, hébergeurs d'applications, etc.) de ce secteur en plein développement. Au cœur de la réflexion sur le document numérique, la gestion de l'information non structurée (ECM) et l'économie de l'immatériel, l'APROGED joue un rôle déterminant en matière d'information, d'étude, de formation, mais aussi de normalisation. L'APROGED est également co-fondateur du Forum des Acteurs du Numérique, rendez-vous annuel des professionnels de la gestion de contenu, de l'éditique et du document numérique.



AQUARIUM DE LA ROCHELLE

L'Aquarium de La Rochelle, situé au cœur de la ville, fait partie des plus grands aquariums européens. Sur une surface de 8 200 m², il expose plus de 12 000 animaux marins de 600 espèces différentes qui se répartissent les 3 000 m³ d'eau de mer des bassins. Chaque année, il accueille plus de 900 000 visiteurs, ce qui en fait le plus grand et le plus visité des aquariums de France et l'un des sites touristiques les plus visités de la région Poitou-Charentes. Il développe également en son sein un lieu de formation et de culture scientifique et technique.



CA 17 INTERNATIONAL

La mission de CA 17 International est d'accompagner ses partenaires des pays bénéficiaires dans le développement territorial et l'organisation des activités économiques pour une gestion durable des ressources naturelles et une répartition équitable de la valeur créée. Les valeurs de CA 17 International reposent sur la transparence, l'intégrité, l'écoute, le respect de ses interlocuteurs et la notion de partage.



EIFFAGE CONSTRUCTION

Eiffage Construction est une branche du groupe Eiffage, troisième groupe dans la construction et les concessions en France et huitième major européen. Exerçant tous les métiers de la promotion immobilière, de l'entreprise générale de bâtiment, de l'aménagement urbain et de la maintenance globale du patrimoine, Eiffage Construction se définit à la fois comme un acteur global et comme un ensemble d'entreprises de proximité intervenant sur des chantiers de toute taille. Comptant 12 000 collaborateurs en France et en Europe, 150 filiales et établissements en France, Eiffage Construction est aussi présent en Belgique (au travers des 10 filiales de Soficom), en Pologne (devenu le numéro 3 du bâtiment en Pologne avec l'acquisition de Mitex) et au Luxembourg.



FAURE INGENIERIE

Faure Ingénierie, société créée en 1991, est spécialiste dans la maîtrise de la contamination particulaire et moléculaire. C'est un leader national dans la conception, la réalisation et la validation des salles blanches, les aménagements technologiques et les environnements maîtrisés. Faure Ingénierie est la première entreprise d'ingénierie dans son secteur d'activité à être certifiée ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.



FFB (Fédération Française du Bâtiment)

La FFB assure la défense de la profession auprès de l'administration, des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction. La FFB est présente dans toutes les instances où les intérêts du secteur et des entreprises sont en jeu. Porteurs de plus de 10 000 mandats, les professionnels de la FFB consacrent toute leur énergie et leur influence au service du Bâtiment. La FFB intervient à Bruxelles pour rappeler les droits des entreprises du Bâtiment dans les dossiers communautaires et y dispose d'une tribune permanente par le canal de la FIEC (Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction).



FONTAINE PAJOT

Créée en 1976 par Jean-François Fontaine et Yves Pajot, la société Fontaine Pajot a commencé sa production de catamarans de croisière à partir de 1983. Elle offre une gamme complète et renouvelée de catamarans à voile et à moteur, avec un savoir-faire de haute technologie, une envergure internationale et une rentabilité durable. Avec deux sites industriels performants aux process novateurs situés à La Rochelle au cœur d'une zone de production nautique de référence dans le monde, Fontaine Pajot a réalisé d'importants investissements depuis 2005 afin de renouveler la gamme, d'industrialiser la production et de développer l'offre haut de gamme. La société est récemment entrée dans une nouvelle ère depuis l'ouverture de son capital et son introduction en bourse, poursuivant le développement de catamarans haut de gamme et sa croissance.



GDF SUEZ

L'un des premiers énergéticiens au niveau mondial, GDF SUEZ est présent sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie, en électricité et en gaz naturel, de l'amont à l'aval. En inscrivant la croissance responsable au cœur de ses métiers (énergie, services à l'énergie et environnement), le Groupe se donne pour mission de relever les grands défis : répondre aux besoins en énergie, assurer la sécurité d'approvisionnement, lutter contre les changements climatiques et optimiser l'utilisation des ressources. GDF SUEZ s'appuie sur un portefeuille d'approvisionnement diversifié et un parc de production électrique flexible et performant pour proposer des solutions énergétiques innovantes aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises, fort du professionnalisme de ses 200 000 collaborateurs.



IRIUM™

Fondé en 1982 à La Rochelle, le groupe IRIUM™ s'est développé à l'international depuis la fin des années 90. L'union avec son partenaire financier OCCAM CAPITAL a confirmé sa volonté d'accélérer le développement du groupe. Il compte aujourd'hui plus de 700 clients de toutes tailles et marques, dans plus de 30 pays. IRIUM™ couvre les trois grandes zones géographiques : Europe, Asie du Sud-Est et Amériques. Doté de centres de recherche à La Rochelle, Bordeaux, Sydney et Tampa, le groupe est le premier éditeur européen des ERP (progiciels de gestion intégrée) dans les métiers de la distribution, loueurs et importateurs de machines. Toutes les filiales du groupe proposent des solutions adaptées aux marchés concernés. L'ensemble de leurs collaborateurs sont. Le groupe IRIUM™ compte plus de 150 collaborateurs, autant d'interlocuteurs de haut niveau possédant une très bonne connaissance de leur marché local.



LÉA NATURE

La société Léa Institut Vital, entreprise familiale et indépendante, a été créée en février 1993 par Charles Kloboukoff, avec l'ambition de devenir le véritable spécialiste des plantes et des produits naturels bénéfiques pour la santé. En s'installant à La Rochelle – Périgny, le groupe Léa Nature a choisi d'allier son développement économique à un cadre de vie exceptionnel sur l'Atlantique. Léa Nature fabrique et distribue exclusivement des produits naturels, biologiques et équitables bénéfiques pour la santé et le bien-être. La groupe souhaite contribuer à l'émergence d'un monde plus vert, plus respectueux de l'environnement, de manière durable, plus équitable vis-à-vis des équilibres économiques et sociaux.



MEDEF 17

Le MEDEF est le premier réseau des entrepreneurs. Il bénéficie d'une capacité d'anticipation, couplée à une force de proposition et d'action. Il se définit comme : un interlocuteur privilégié des décideurs et des pouvoirs publics ; un partenaire essentiels du dialogue social ; un porte-parole omniprésent des entreprises ; un acteur déterminé du changement.

Le MEDEF Charente-Maritime c'est :

1670 entreprises adhérentes directes ou indirectes

16 Fédérations professionnelles départementales de l'Industrie, du BTP, du Commerce et des Services

300 Mandataires dans des instances paritaires départementales et régionales



PERROTIN AUTOMATION

Perrotin Automation, créé en 1986, est prestataire d'étude, de recherche et de développement de lignes automatisées pour les industries de production en grande série, intégrant les moyens de contrôle de la qualité. Concepteur et réalisateur de machines spéciales pour l'industrie de la construction mécanique, l'industrie du plastique et l'industrie nautique, Perrotin Automation est un groupe au service de la performance industrielle.



PORT AUTONOME - GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE

8ème port français, le Grand Port Maritime de La Rochelle est un établissement public de l'État, à caractère industriel et commercial. Il a pour activité : les produits pétroliers, les produits forestiers, les céréales, les conteneurs, le pôle de réparation et de construction navale, sables, croisières. Le port est chargé, à l'intérieur des limites de sa circonscription, des travaux d'extension et d'amélioration, de renouvellement et reconstruction ainsi que de l'exploitation, de l'entretien et de la police du port et de ses dépendances ainsi que de la gestion du domaine immobilier qui lui est affecté.



RIDORET

Le Groupe, présent à travers une quinzaine de sites sur une zone géographique allant de BORDEAUX à LILLE, met une expérience de plus de 50 ans à la disposition de ses clients. Son domaine : PVC, bois, aluminium, d'intérieur ou d'agencement, pour les particuliers, les professionnels, en fourniture seule ou posée.

Le Groupe RIDORET est constitué de sociétés opérationnelles du secteur de la menuiserie (vente de produits bois, vente par appel d'offres, vente aux professionnels, vente aux particuliers) et de sociétés fonctionnelles au service des précédentes : SAG et SAG INFORMATIQUE. Cette organisation originale a pour volonté de rendre plus professionnel chaque métier dans un souci d'efficacité et de service aux clients.



GROUPE SCE

Le GROUPE SCE est un acteur reconnu du conseil et de l'ingénierie en aménagement du territoire et gestion de l'environnement. Avec un développement basé sur la recherche de performance globale et la responsabilisation de ses collaborateurs, il inscrit son intervention dans le sens donné à l'action.

Le GROUPE SCE est composé de :

- SCE (aménagement du territoire et gestion de l'environnement)
- CRÉOCÉAN (gestion du milieu littoral, marin et océanographique)
- MEMORIS (conception et réalisation de systèmes d'information)
- G8 (développement urbain)



UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie)

L'UIMM est une organisation professionnelle dont la vocation est de représenter et de promouvoir les intérêts des entreprises de la métallurgie de toutes tailles, couvrant de nombreux secteurs d'activités. Avec son engagement déterminé en faveur du développement et de la performance sociale des entreprises industrielles, l'UIMM joue un rôle majeur dans l'organisation patronale française. Sa légitimité reconnue s'appuie notamment sur l'ancienneté de sa création avec plus d'un siècle d'accompagnement des mutations sociales, l'importance dans l'économie nationale des secteurs qu'elle représente et sur la force d'un réseau très structuré, de proximité, dont le maillage territorial et professionnel permet de répondre aux besoins des entreprises. L'UIMM regroupe 111 syndicats de branche traitant les questions techniques et économiques et 80 chambres syndicales territoriales, relais de son action.



Lancement de la Fondation Université de La Rochelle

Programme

Mercredi 1er juillet 2009

Université de La Rochelle - UFR Droit, Science Politique et de Gestion

11h30 - bâtiment Tocqueville, amphi Rivero

Allocution d'ouverture par M. Gérard BLANCHARD, Président de l'Université avec annonce du nom du Président de la Fondation nouvellement élu lors de la 1ère réunion du Conseil de gestion

11h40 - Témoignages des membres fondateurs siégeant au Conseil de gestion et du Président de la Fondation

- M. Alain GUINOT, Responsable du bureau d'études, ALSTOM
- M. Laurent PREVEL, Président de l'APROGED
- Mme Roselyne COUTANT, Directrice Générale de l'Aquarium de La Rochelle
- M. Gérard SUTRE, Président de la Direction Régionale de la FFB
- M. Jean-François FOUNTAINE, Président Directeur Général de FOUNTAINE PAJOT
- M. Raphaël ALLOUCH, Directeur financier de LÉA NATURE

12h05 - Témoignages des collectivités territoriales qui soutiennent le projet

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- M. le Président du Conseil Général de la Charente-Maritime
- Mme MESNARD, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes

- **Allocution de clôture par Mme Béatrice CORMIER**, Rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des Universités

12h15 - Signature de la convention entre l'Université et les membres fondateurs

12h25 - Échanges avec la presse

12h45 - Cocktail déjeunatoire – bâtiment Schoelcher, 1er étage, salle Foletier